

**AVIS D'IMPÔT 2019**

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de rechercheM VASSE NICOLAS ANTOINE
31 AV DES CIMES
65310 ODOS

Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 64 780 293 319
 Référence de l'avis : 19 65 4116302 30
 Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0018366 64
 RUM* : FR46ZZZ005002M365001836664
 Numéro de propriétaire : 331 V00176 T

Débiteur(s) légal(aux) :
 PROP/INDIVIS 4101 MBLLG7
 M VASSE NICOLAS ANTOINE

PROP/INDIVIS 11141 MBLLG8
 MME DELLA-VALLE ANNE SOPHIE

Numéro de rôle : 221
 Date d'établissement : 05/09/2019
 Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 521,00 €**Détail du montant restant à prélever**

Montant de vos taxes foncières 2 441,00 €

Acomptes mensuels versés 1 920,00 €

65028

Compte à débiter :

FR76 3000 4007 5200 0003 6336 614
 MR NICOLAS VASSE OU MME
 BNPPARB TARBES

Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	240,00 €
15 OCTOBRE 2019	240,00 €
15 NOVEMBRE 2019	41,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	244,00 €	15 JUIN 2020	244,00 €
17 FEVRIER 2020	244,00 €	15 JUILLET 2020	244,00 €
16 MARS 2020	244,00 €	17 AOÛT 2020	244,00 €
15 AVRIL 2020	244,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	244,00 €
15 MAI 2020	244,00 €	15 OCTOBRE 2020	244,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - Courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 • Sur le paiement de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS TARBES
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 50
- Sur le montant de votre impôt :
SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 59

**(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : **65 HAUTES PYRENEES**

Commune : **331 ODOS**

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	16,35 %	%	0,265 %	24,69 %	0,205 %	10,65 %	0,216 %	
	Taux 2019	16,35 %	%	0,398 %	24,69 %	0,196 %	8,49 %	0,211 %	
	Adresse	31 AV DES CIMES							
	Base ①	4551		4551	4468	4468	4551	4468	
	Cotisation	744		18	1103	9	464	9	2347
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	728		12	1079	9	474	9		
Cotisations 2019	744		18	1103	9	464	9	2347	
Variation	+2,20 %	%	+50,00 %	+2,22 %	0 %	-2,11 %	0 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe :			
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 78 €. L'exonération de taxe foncière bâtie s'applique pour la dernière fois cette année à tout ou partie de vos biens situés : 31 AV DES CIMES					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			94	
					Dégrèvement Habitation principale Dégrèvement JA État Dégrèvement JA Collectivité				
					Montant de votre impôt :			2441	
Références administratives : 650 50 021 028 331 331 F G									